



SIAEP de la Basse Limagne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	Erreur ! Signet non défini.
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	8
1.6.2.	Production	Erreur ! Signet non défini.
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	22
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP de Basse Limagne
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulnat, Beaumont-lès-Randan, Beauregard-l'Évêque, Billom, Blanzat, Bort-l'Étang, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Culhat, Cébazat, Entraigues, Espirat, Gerzat, Joze, Lempdes, Lempty, Les Martres-d'Artière, Limons, Lussat, Luzillat, Malintrat, Maringues, Moissat, Mons, Mur-sur-Allier, Nohanent, Pont-du-Château, Pérignat-sur-Allier, Ravel, Reignat, Saint-André-le-Coq, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Denis-Combarnazat, Saint-Ignat, Saint-Julien-de-Coppel, Saint-Laure, Saint-Priest-Bramefant, Sayat, Seychalles, Surat, Vassel, Vertaizon
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par SPL SEMERAP

Nature du contrat :

- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2035
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
- Nature exacte de la mission du prestataire : Affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 95 602 habitants au 31/12/2021 (94 584 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 47 640 abonnés au 31/12/2021 (46 858 au 31/12/2020).

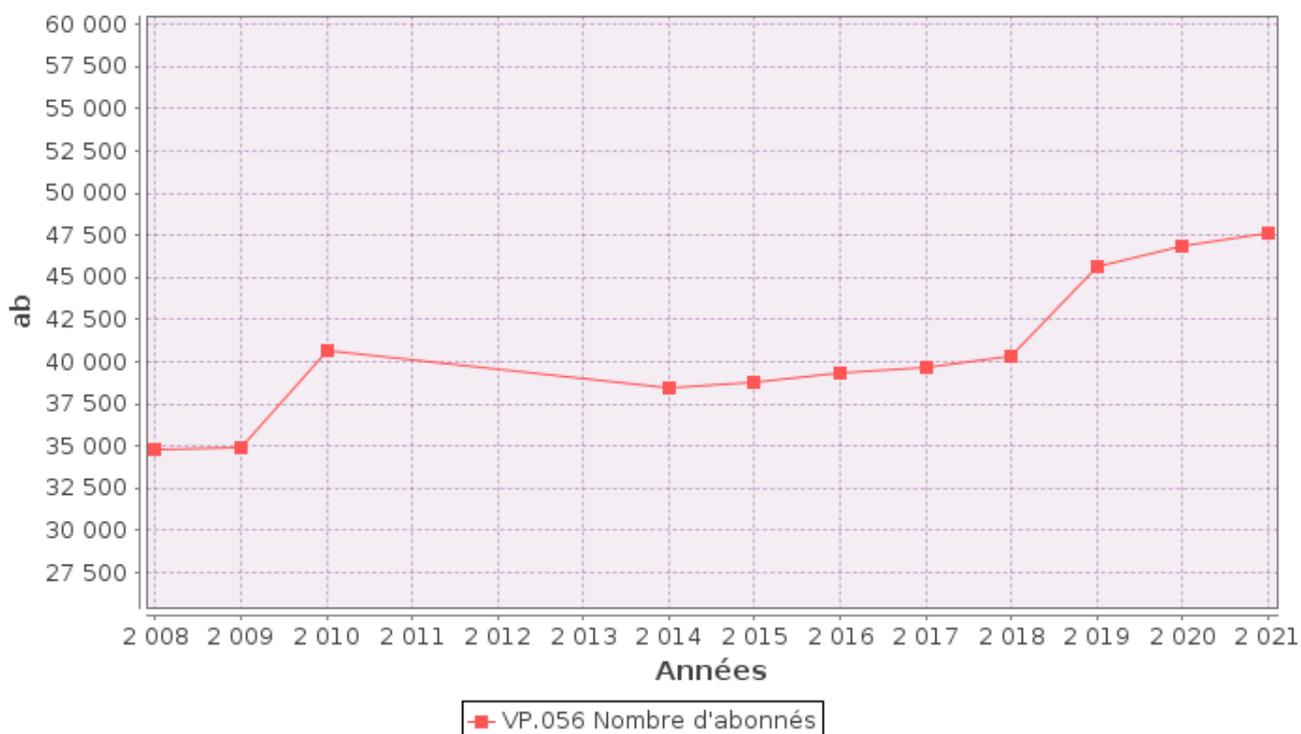
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE				
COMMUNES	Nbre Habitants (scc INSEE)	Nbre Abonnés au 31/12/2021	Nbre de points de comptage au 31/12/2021	CONSO (m3)
AULNAT	4 134	1 832	1 401	187 801
BEAUMONT LES RANDAN	308	155	154	12 198
BEAUREGARD L EVEQUE	1 564	738	727	69 630
BILLOM	4 858	2 841	2 355	249 652
BLANZAT	3 897	1 821	1 689	142 297
BORT L ETANG	706	434	428	45 964
BOUZEL	736	342	339	31 179
CEBAZAT	8 915	4 312	3 715	631 309
CHAS	393	204	205	14 704
CHAURIAT	1 717	876	849	66 526
CHAVAROUX	502	229	228	21 736
CULHAT	1 145	547	540	54 044
ENTRAIGUES	684	369	366	30 172
ESPIRAT	442	223	220	16 918
GERZAT	10 375	5 305	3 716	489 400
JOZE	1 149	643	623	52 545
LEMPDES	9 112	4 325	3 461	446 472
LEMPY	396	215	214	18 109
LES MARTRES D ARTIERE	762	1 009	986	93 450
LIMONS	925	414	409	34 710
LUSSAT	1 151	478	466	38 731
LUZILLAT	1 152	582	579	44 614
MALINTRAT	3 175	566	545	50 007
MARINGUES	2 170	1 571	1 481	126 952
MOISSAT	1 249	661	659	51 888
MONS	554	298	298	26 364
MUR SUR ALLIER	3 511	1 751	1 723	130 942
NOHANENT	2 254	1 122	1 055	85 256
PERIGNAT ES ALLIER	1 539	717	710	56 997
PONT DU CHATEAU	12 487	6 090	5 500	531 512
RAVEL	777	437	430	30 004
REIGNAT	385	202	201	16 480
SAYAT	2 475	1 265	1 238	101 144
SEYCHALLES	808	365	365	28 246
ST ANDRE LE COQ	532	301	299	25 598
ST BONNET ES ALLIER	424	197	196	16 112
ST DENIS COMBARNAZAT	238	125	123	11 541
ST IGNAT	932	498	489	40 154
ST JULIEN DE COPPEL	1 325	677	676	51 094
ST LAURE	675	313	310	25 928
ST PRIEST BRAMEFANT	880	459	457	38 093
SURAT	592	302	297	23 628
VASSEL	307	156	152	11 460
VERTAIZON	3 290	1 673	1 554	144 850
TOTAL	95 602	47 640	42 428	4 416 411

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,17 abonnés/km au 31/12/2021 (38,63 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,01 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,02 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 95,28 m³/abonné au 31/12/2021. (94,48 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

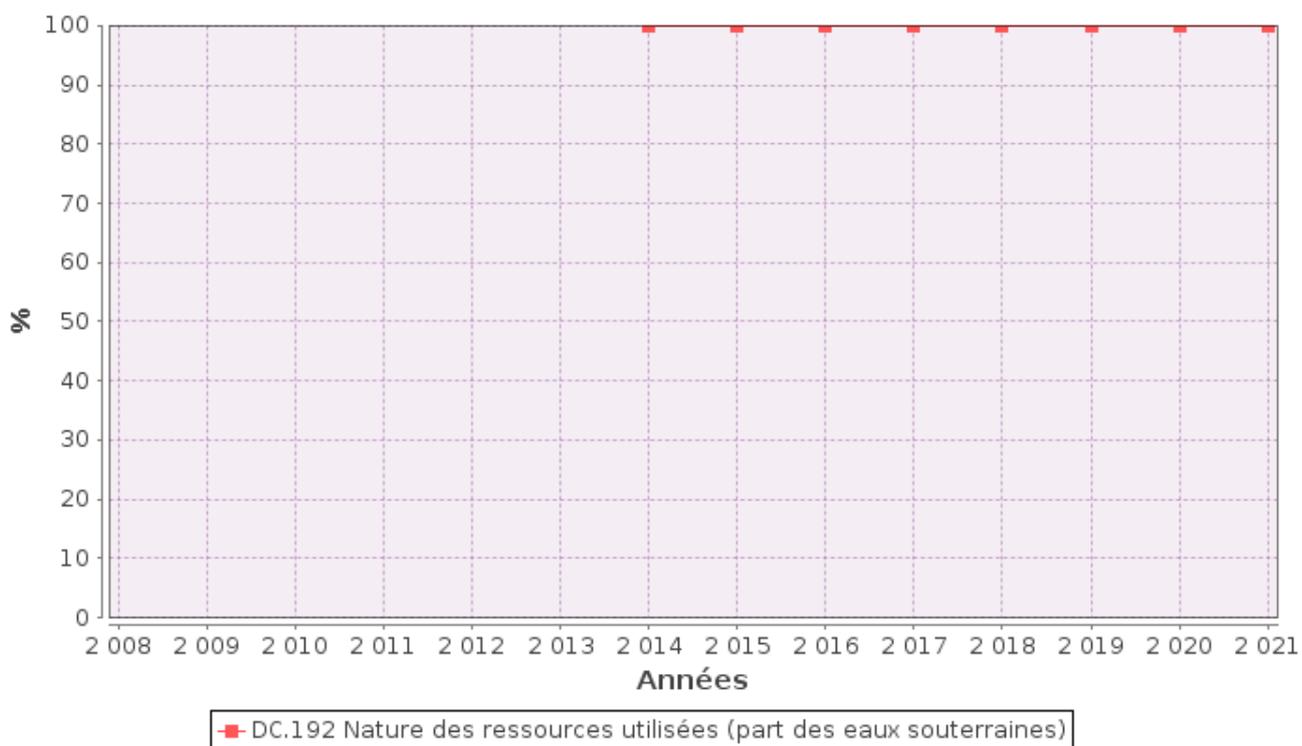
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 6 061 354 m³ pour l'exercice 2021 (5 928 010 pour l'exercice 2020).

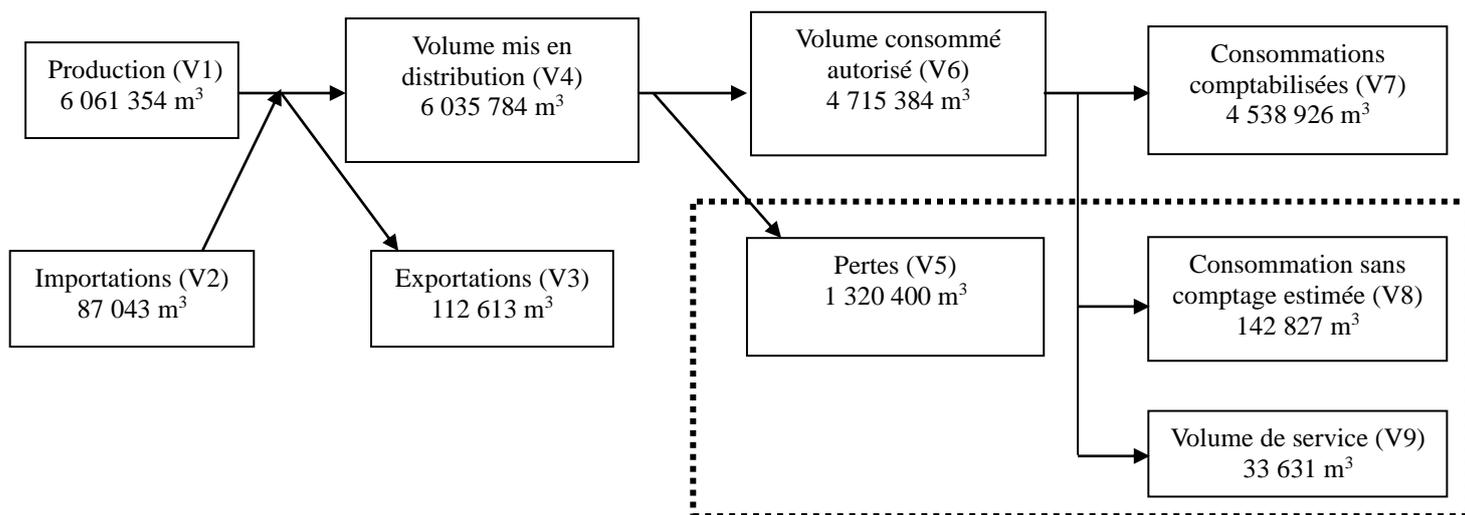
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Puits Les Cotilles 3			0	0	___%
Puits Les Cotilles 2			0	0	___%
Puits Les Cotilles 1			1 286 855	1 576 122	22,5%
Puits Les Cotilles 5			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)			0	0	___%
Captage d'Argnat			2 376 147	2 610 290	9,8%
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)			0	0	___%
Puits de Limons 3			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 1			1 923 510	1 253 797	-34,8%
Puits de Limons 5			0	0	___%
Puits de Limons 4			0	0	___%
Puits de Limons 2			0	0	___%
Puits de Limons 1			241 483	370 856	53,6%
Puits Confluent Dore-Allier			0	0	___%
Puits de Mons			0	0	___%
Captage des Grosliers			100 015	250 289	150,2%
Puits de la Boucle du Buisson 2			0	0	___%
Tissonières 1 type			0	0	___%
Tissonières 2 type			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)			0	0	___%
Puits Les Cotilles 4			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)			0	0	___%
Total			5 928 010	6 061 354	2,2%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



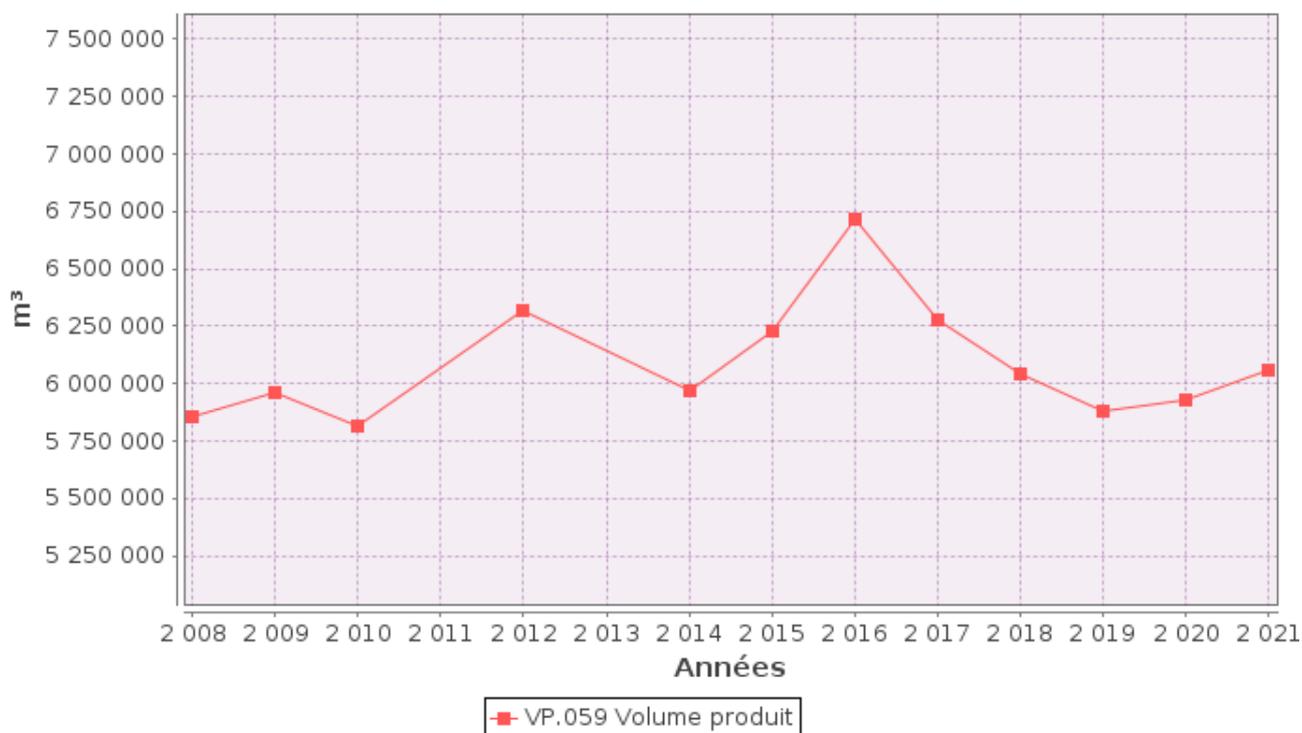
1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Puits Les Cotilles 3	0	0	____%	80
Puits Les Cotilles 2	0	0	____%	80
Puits Les Cotilles 1	1 286 855	1 576 122	22,5%	80
Puits Les Cotilles 5	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)	0	0	____%	60
Captage d'Argnat	2 376 147	2 610 290	9,8%	60
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)	0	0	____%	60
Puits de Limons 3	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 1	1 923 510	1 253 797	-34,8%	60
Puits de Limons 5	0	0	____%	80
Puits de Limons 4	0	0	____%	80
Puits de Limons 2	0	0	____%	80
Puits de Limons 1	241 483	370 856	53,6%	80
Puits Confluent Dore-Allier	0	0	____%	60
Puits de Mons	0	0	____%	____
Captage des Grosliers	100 015	250 289	150,2%	60
Puits de la Boucle du Buisson 2	0	0	____%	60
Tissonieres 1 type	0	0	____%	60
Tissonières 2 type	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)	0	0	____%	60
Puits Les Cotilles 4	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)	0	0	____%	60
Total du volume produit (V1)	5 928 010	6 061 354	2,2%	____



1.6.2. Achats d'eaux traitées



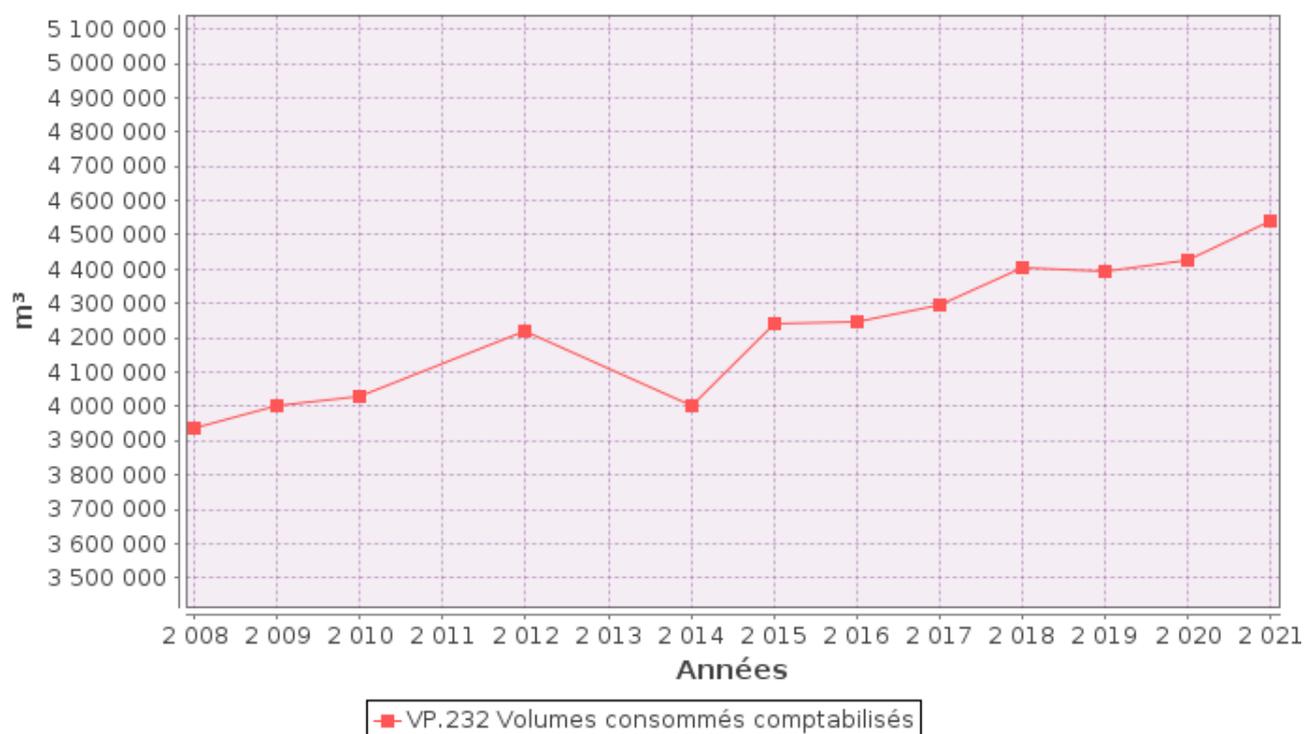
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
CAM – Secours Mezel	14 139	14 719	+4,10 %	60
CHANAT LA MOUTEYRE – points hauts de Sayat	662	1001	+51,21%	60
SME Issoire (St Julien de Coppel)	73571	71323	-3,06 %	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	88 372	87 043	-1,5%	60

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 427 094	4 538 926	2,5%
Abonnés non domestiques	0	0	—%
Total vendu aux abonnés (V₇)	4 427 094	4 538 926	2,5%
Service de SIAEP Rive gauche de la Dore	74 491	112 613	51,2 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	74 491	112 613	51,2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V₈)	133 905	142 827	6,7%
Volume de service (V₉)	26 386	33 631	27,5%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 587 385	4 715 384	2,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 216,11** kilomètres au 31/12/2021 (1 213,13 au 31/12/2020).

DIAMETRES	ACIER	FONTE	PVC	PEHD	INCONNU	TOTAL
20			129			129
25			269	419	21	709
27	96	20	16			132
32	8		2 420	792	73	3 292
34	93		66			159
40	146	1 431	11 033	7 354	1 218	21 182
42	172		856			1 029
50	18	4 727	14 455	52 467	2 290	73 957
60	78	109 800		2	366	110 247
63			48 486	4 556	37	53 078
70		243				243
75			102 394	1 240	176	103 810
80	93	26 320				26 413
90	550	2 581	24 899	2 249		30 279
100	1 023	233 270	0	4	36	234 333
110	2	4	154 755	9 073		163 834
125	14	20 023	7 608	4 983		32 627
135		230				230
140			293			293
150	454	169 228		7		169 689
160			961	232		1 194
175		1 055				1 055
180				1 094		1 094
200	110	61 245		26	12	61 393
225		309		132		441
250	118	19 304			3	19 425
300	339	23 563			3	23 905
315				65		65
350	68	9 602				9 671
400	440	52 257			261	52 958
500		6 702			3	6 706
Inconnu	1	19	15	19	12 483	12 536
TOTAL	3 823	741 936	368 655	84 712	16 982	1 216 108

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	17 €	17,5 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN > 20 mm	76 €	76 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,697 €/m ³	0,72 €/m ³
Autre : Redevance Humanitaire (VIVRE EN BROUSSE)		0,003 €	0,003 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	17 €	17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7703 €/m ³	0,7703 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0552 €/m ³	0,0519 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

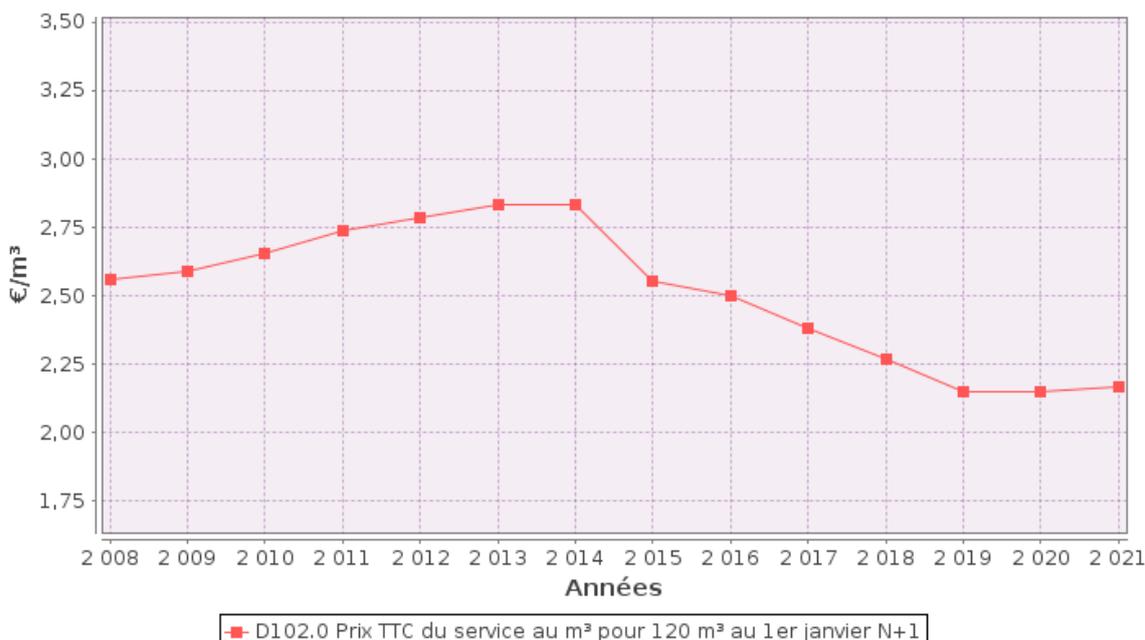
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 ➤ Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17,00	17,50	2,9%
Part proportionnelle	83,64	86,40	3,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	100,64	103,90	3,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	17,00	17,00	0%
Part proportionnelle	92,44	92,44	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	109,44	109,44	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,62	6,23	-6%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	---	---	---
Autre :	---	---	---
TVA	13,44	13,59	1,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,66	47,42	-0,5%
Total	257,74	260,76	1,2%
Prix TTC au m³	2,15	2,17	0,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 4 426 597 m³/an (4 355 358 m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Légère augmentation des tarifs sur la part collectivité afin de financer les travaux de renouvellement (objectif taux de renouvellement 1,2% / an)

2.3. Recettes



Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
PART SEMERAP	4 343 796 €	4 675 015 €	+7,63%
PART SIAEP	4 166 062 €	4 826 815 €	+15,86%

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	171	0	201	1
Paramètres physico-chimiques	171	0	201	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	99,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	73%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	117

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

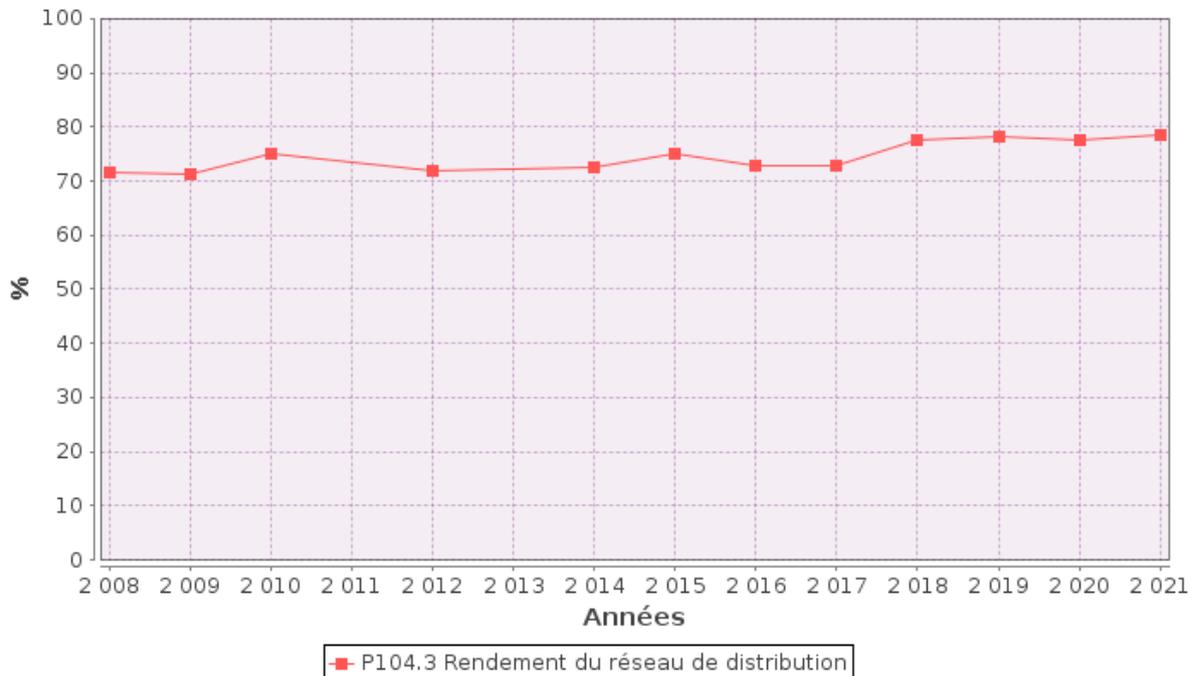
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	77,5 %	78,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,53	10,88
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,5 %	75,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,4 m³/j/km (3,4 en 2020).

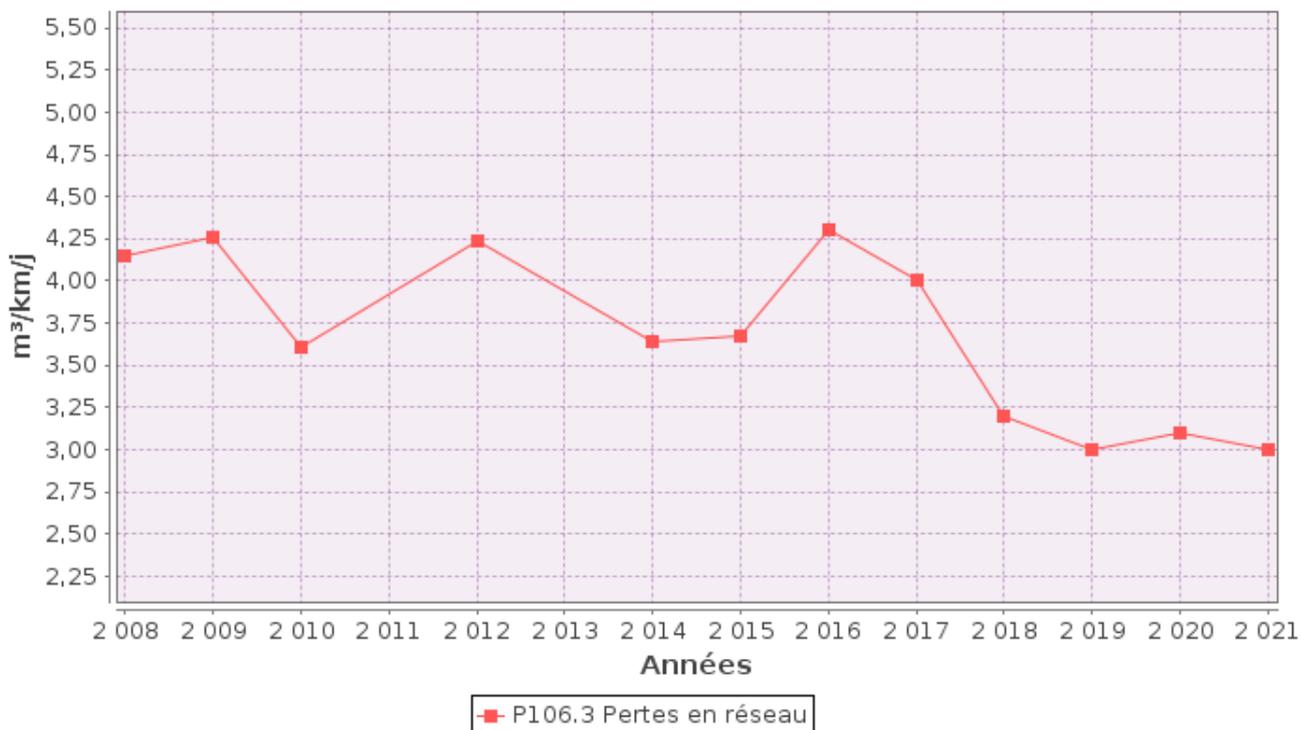
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3 m³/j/km (3,1 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	4,41	7,74	7,374	13,925	13,660

Au cours des 5 dernières années, 47,109 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,77% (0,7 en 2020).

Le taux de renouvellement (canalisation) de l'année 2021 est de 1,12% (objectif pour les prochaines années DOB2021 : 1,2% de renouvellement par an)

Pour information :

En 2021 : 704 branchements ont été renouvelés (626 dans le cadre des travaux de renouvellement + 78 reprises dans le cadre du contrat de DSP)

Le nombre de branchement est de 42 428 unités.

Le taux de renouvellement (branchement) de l'année 2021 est de 1,66% (objectif pour les prochaines années : 2,4% de renouvellement par an)

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 66,3% (65,1% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 118 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (129 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2,48 pour 1 000 abonnés (2,75 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 65% (64% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

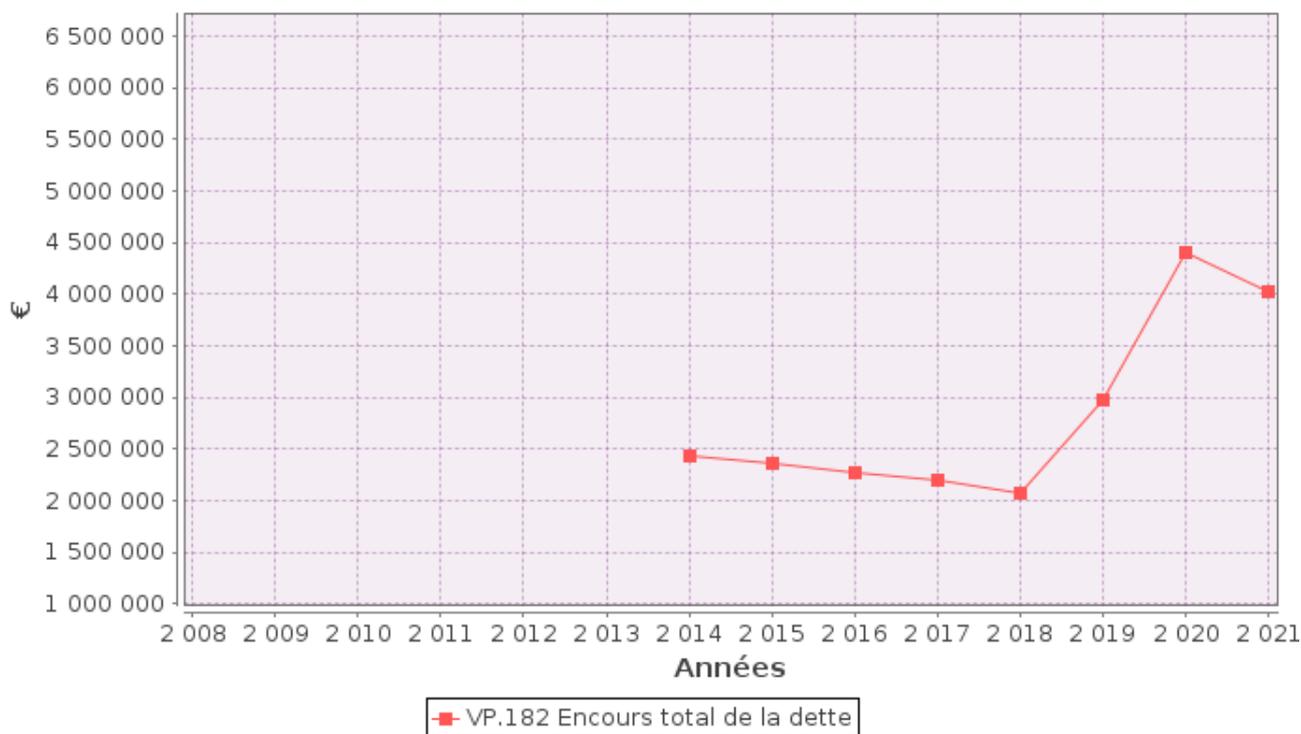


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	4 403 200	4 023 086,8
Epargne brute annuelle en €	4 396 072,21	4 382 175
Durée d'extinction de la dette en années	1	0,9

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 0,9 ans (1 en 2020).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	381 870,59	224 124,28
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	10 618 423,32	9 557 476,71
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	3,6	2,35

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 2,35% (3,6 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 173

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 3,63 pour 1000 abonnés (3,69 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	42 030	42 428
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 102	1102
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2,62 %	2,59 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 484 423	3 653 873
Montants des subventions en €	200 000	200 000
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 403 200	4 023 086,8
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	223 368,57
	en intérêts	89 877,33

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 566 101,66 € (209 225,34 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
PHASE 2 Supervision	300 000	
Sécurisation et interconnexions secteur Rive Droite de la Dore, Puy Guillaume, ...)		
Sécurisation et interconnexions secteur SIAEP Plaine de RIOM – RLV (Volvic + Chatel Guyon)		
Sécurisation et interconnexions secteur Billom – Saint Julien de Coppel		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme travaux 2022 (Marchés subventionnables)	2022 -2023	1 500 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ASSOCIATION VIVRE EN BROUSSE (SSENEGAL)	12 000 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	94 584	95 602
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,15	2,17
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,5%	78,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,4	3,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,1	3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,7%	0,77%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	65,1%	66,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,75	2,48
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	64%	65%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1	0,9
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,6%	2,35%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,69	3,63



RPQS – EXERCICE 2021

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

ANNEXE 2 : MONTANTS FINANCIERS HT ENGAGES EN 2021 (principaux chantiers)

ANNEXE 3 : AELB – NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE				
COMMUNES	Nbre Habitants (sce INSEE)	Nbre Abonnés au 31/12/2021	Nbre de points de comptage au 31/12/2021	CONSO (m3)
AULNAT	4 134	1 832	1 401	187 801
BEAUMONT LES RANDAN	308	155	154	12 198
BEAUREGARD L EVEQUE	1 564	738	727	69 630
BILLOM	4 858	2 841	2 355	249 652
BLANZAT	3 897	1 821	1 689	142 297
BORT L ETANG	706	434	428	45 964
BOUZEL	736	342	339	31 179
CEBAZAT	8 915	4 312	3 715	631 309
CHAS	393	204	205	14 704
CHAURIAT	1 717	876	849	66 526
CHAVAROUX	502	229	228	21 736
CULHAT	1 145	547	540	54 044
ENTRAIGUES	684	369	366	30 172
ESPIRAT	442	223	220	16 918
GERZAT	10 375	5 305	3 716	489 400
JOZE	1 149	643	623	52 545
LEMPDES	9 112	4 325	3 461	446 472
LEMPY	396	215	214	18 109
LES MARTRES D ARTIERE	762	1 009	986	93 450
LIMONS	925	414	409	34 710
LUSSAT	1 151	478	466	38 731
LUZILLAT	1 152	582	579	44 614
MALINTRAT	3 175	566	545	50 007
MARINGUES	2 170	1 571	1 481	126 952
MOISSAT	1 249	661	659	51 888
MONS	554	298	298	26 364
MUR SUR ALLIER	3 511	1 751	1 723	130 942
NOHANENT	2 254	1 122	1 055	85 256
PERIGNAT ES ALLIER	1 539	717	710	56 997
PONT DU CHATEAU	12 487	6 090	5 500	531 512
RAVEL	777	437	430	30 004
REIGNAT	385	202	201	16 480
SAYAT	2 475	1 265	1 238	101 144
SEYCHALLES	808	365	365	28 246
ST ANDRE LE COQ	532	301	299	25 598
ST BONNET ES ALLIER	424	197	196	16 112
ST DENIS COMBARNAZAT	238	125	123	11 541
ST IGNAT	932	498	489	40 154
ST JULIEN DE COPPEL	1 325	677	676	51 094
ST LAURE	675	313	310	25 928
ST PRIEST BRAMEFANT	880	459	457	38 093
SURAT	592	302	297	23 628
VASSEL	307	156	152	11 460
VERTAIZON	3 290	1 673	1 554	144 850
TOTAL	95 602	47 640	42 428	4 416 411

ANNEXE 2 : MONTANTS FINANCIERS HT ENGAGES EN 2021 (principaux chantiers)

Intitulé et nature des investissements		Total HT Dépenses engagées en 2021
Programme 2021 subventionnable	Travaux de renouvellement et renforcement AEP (détail ci-dessous)	1 478 574,47
Programme 2021	Travaux supplémentaires (détail ci-dessous)	1 953 746,42
Programme 2021	Travaux d'extension (détail ci-dessous)	64 563,81
Programme 2021	Travaux de dévoiement (détail ci-dessous)	9 660,72
Programme 2021	Supervision + Etudes diverses (détail ci-dessous)	147 328,00
Total Général HT engagé en 2021		3 653 873,43

Programme 2021 Subventionnable - Travaux de renouvellement et renforcement de réseau

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2021
Aulnat	Impasse Pré Filliat	35 132,04
Aulnat	Impasse Curabet	47 204,28
Aulnat	Allée du Ruisseau	29 094,59
Billom	Rue Pierre Pottier (tr 2/2)	105 229,76
Bort l'Etang	Liaison les Andrauds - raccordement lieu-dit Le Moulin	107 853,03
Bouzel	Rue du Coin	41 268,35
Luzillat	Village de Villard, Rue des Coutants, rue des Souterrains	101 969,53
Malintrat	Carrefour Rue des Charrots et rue du Pré Naud	33 212,73
Maringues	Route de Clermont Ferrand - Tranche 1	99 117,40
Pont du Château	Allée Berlioz	112 695,99
Saint-Ignat	Rue du Four, Rue Grande, Rue des Acacias	102 474,89
Vertaizon	Rue Henri Noyer (RD4)	86 967,09
Bort l'Etang	Clairmatin	183 576,14
Chavaroux	Rue du Château d'eau + pl des Acacias + pl des Erables	99 932,69
Lempdes	Impasse Aulnat	23 941,50
Maringues	Route de Lemery - Les Fourniers	72 666,18
Saint André le Coq	Entre le Cohat et le Bourg	97 771,09
Total HT Travaux		1 380 107,27
Total HT Maîtrise d'œuvre sur programme 2021		98 467,20
Programme 2021 Subventionnable - Total Général HT Dépenses engagées en 2021		1 478 574,47

Programme 2021 - Travaux supplémentaires

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2021
Blanzat	Rue de la Jarzy	51 691,87
Blanzat	Rue du Bédât - Travaux	193 953,00
Bouzel	Diverses rues	62 043,08
Cébazat	Rue de Blanzat	78 660,60
Cébazat	Rue de Blanzat	23 100,00
Cébazat	Rue de Fontenille	96 899,80
Chas	Rue du Pré Batier	38 530,00
Chas	Rue des Côtes et rue du Château	67 008,08
Chauriat	Impasse Farnoux	2 452,00
Chauriat	Rue de l'Etang	66 587,69
Chavaroux	RD51 - Trav supplémentaires	79 479,50
Entraigues	Impasse de la Forge	1 800,00
Espirat	Reprises de branchement	22 790,00
Gerzat	Rue du Pavin	61 681,24
Joze	Route de Saint Laure	47 946,03
Lempdes	Impasse Chabanelle	35 415,34
Lempdes	Rue du 19 mars 1962	35 432,96
Malintrat	Rue du Sainfoin	5 926,10

Maringues	Route de Riom		57 977,80
Maringues	Route de Clermont - tranche 2		96 418,01
Moissat	Chemin Sous le Puy - Rte de Billom		56 267,43
Moissat	Regard de comptage		22 053,38
Nohanent	Rue du Chauffour		3 148,50
Nohanent	Rue de Chauffour		2 532,40
Pérignat es Allier	Rue du Château d'eau		41 300,56
Pont du château	Avenue Roger Coulon		11 267,40
Pont du Château	Rue Sainte Marcelle		19 786,00
Pont du Château	Chambre de comptage		26 224,28
Pont du Château	Allée Berlioz		73 557,25
Pont du Château	Rue de la Champignonnière		20 526,54
Pont du Château	Chemin du Chambon		59 704,32
Saint Bonnet	RD81		89 284,00
Saint Bonnet	RD81 - Travaux complémentaires		8 589,00
Saint Bonnet	Rue de la Fontaine Madeleine		8 312,50
Saint Ignat	Pont de Saint Ignat		2 824,50
Saint Ignat	Champeyroux		20 530,00
Sayat	Réservoir d'Argnat		8 745,00
Vertaizon	Rue de la Croix de l'aire Basse		38 091,20
Vertaizon	RD 997- Rue Mitterrand		71 129,80
Vertaizon	RD70		69 544,00
Travaux supplémentaires SEMERAP			
Cébazat	Rue des Mauvaises	Remise en état regard et création d'un By-pass	15 180,75
Chauriat	Lotissement SYLTON	Fourniture et pose de canalisation pour bouclage	1 189,95
Culhat	Allée des Plantades	Bouclage réseau AEP	12 180,10
Culhat	Rue de la Source	Bouclage	8 858,29
Entraigues	Impasse de la Forge	Remplacement conduite existante	5 702,86
Entraigues	Impasse du Bédât	Renouvellement de conduite	15 108,10
Gerzat	Rue Jules Ferry	Bouclage réseau AEP	10 075,78
Gerzat	Rue du Pavin	Comptage - Télégestion	2 694,14
Limons	Station de pompage	Suppression fosse et raccordement	5 795,51
Malintrat	Rue des Charrots	Comptage - Télégestion	2 593,33
Maringues	Rue pré du Dimanche	Bouclage réseau AEP	12 955,68
Moissat	Le Bas	Comptage - Télégestion	2 593,33
Nohanent	Réservoir rue de la Boucheyre	Renouvellement porte	5 114,96
Pont du Château	Passage de l'Hôpital Vieux	Alimentation en eau potable	4 862,81
Saint André le Coq	Lot communal Pagnat	Renouvellement AEP	3 162,56
Sayat	Réservoir Argnat	Mise en place By-Pass	4 192,06
Sayat	Captage Argnat	Remplacement huisseries	12 825,05
Sayat	Rue des Roches	Renouvellement de conduite	12 462,65
Sayat	Laty - Hangar agricole	Branchement	1 170,00
Sayat	Laty - parcelle B584	Fourniture et Pose d'un compteur	172,00
Sayat	La Bregette	Branchement	4 291,71
Sayat	Laty - Etable	Branchement	1 770,00
Total HT Travaux			1 924 162,78
Total HT Maîtrise d'œuvre et investigations complémentaires			41 783,30
Programme 2021 Travaux supplémentaires - Total Général HT Dépenses engagées en 2021			1 965 946,08

Programme 2021 - Travaux d'extension

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2021
Maringues	Rue des Moulins	8 862,74
Dallet	chemin du Bas replot	5 810,31
Chauriat	Rue Julien et rue des Plantades - Travaux	7 830,00
Joze	Rue des Vignes	3 665,66
Nohanent	Rue des Veyres	9 615,06
Saint-Ignat	champeyroux	2 611,06
Moissat	Allée des Plantades	4 297,98
Culhat	Côte Vernelle	6 744,26
Maringues	Rue de la Forge	3 827,71
Maringues	Rue du Thuel	4 887,66
Beaumont les Randan	La Garde	3 211,37
	Total HT Travaux	61 363,81
	Total HT Maîtrise d'œuvre sur travaux d'extension	3 200,00
	Programme 2021 Travaux d'extension - Total Général HT Dépenses engagées en 2021	64 563,81

Programme 2021 - Travaux de dévoiement de conduite

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2021
Sayat	Rue des Vignes	9 660,72
	Programme 2021 Travaux de dévoiement - Total Général HT Dépenses engagées en 2021	9 660,72

Programme 2021 - Supersion Phase 2 + etude diverses

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2021
Diverses communes	Supervision phase 2	143 428,00
Gerzat + Pont du Château	Modélisation	3 900,00
	Programme 2021 Supervision + Etudes Diverses - Total Général HT Dépenses engagées en 2020	147 328,00

ANNEXE 3 : AELB – NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

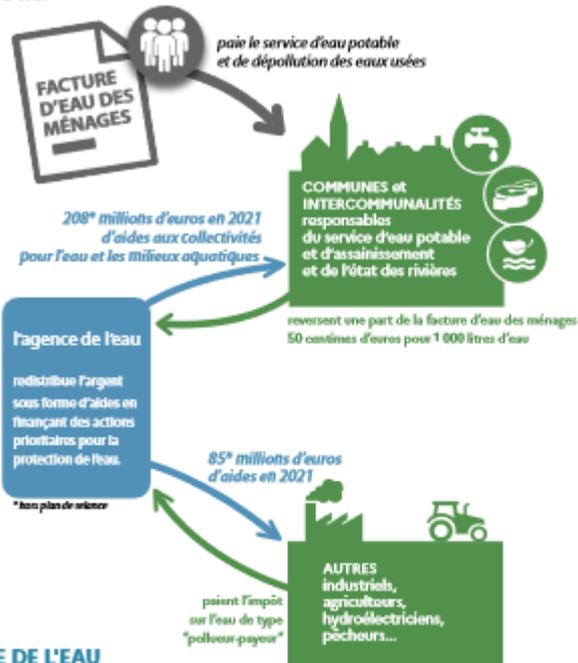
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Cispea - données agrégées disponibles - 2019).
www.services.eaufrance.fr/docs/SSEFA_videocmpf



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou la/e président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/vpp/vos-questions>

Ed. mars 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



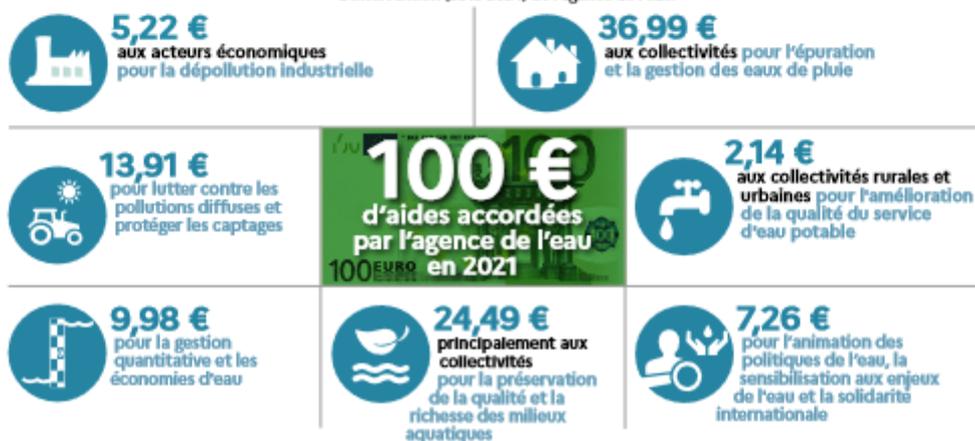
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - B.M. B
18 rue de Sabot
22440 PLOURFRAGAN
Tél : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

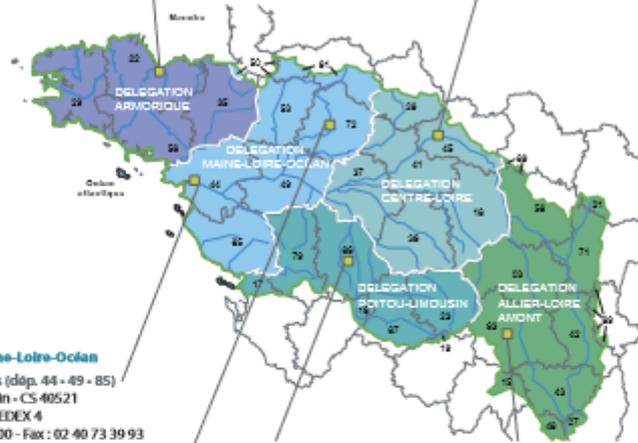
Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dépt. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Verlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site de Mans (dépt. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Gôlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
Tél : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPEDES
Tél : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

